

42 - Attribution de subventions aux associations culturelles non conventionnées - Première répartition 2011

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Conformément au Schéma d'Orientation pour la Culture 2010/2020, la Délégation Culture et Patrimoine de la Ville de Besançon apporte son soutien aux associations culturelles autour de quatre grands axes : aide à la création, aide à la diffusion, aide à la sensibilisation et aide au projet, dans les différents domaines artistiques et culturels : musique, théâtre, marionnettes, arts de la rue, arts du cirque, danse, art contemporain, audiovisuel, lecture, patrimoine.

Dans un souci de structuration concertée du paysage culturel bisontin, le soutien apporté par la Ville de Besançon aux artistes et acteurs culturels prend la forme :

- de subventions annuelles de fonctionnement,
- de subventions aux projets, assorties de conventions annuelles ou pluriannuelles,
- de subventions allouées dans le cadre de conventions triennales d'objectifs et de moyens.

Au total, la Ville de Besançon a reçu 126 demandes de subventions d'associations et structures culturelles pour 2011.

Une première répartition des crédits de subventions a été proposée au Conseil Municipal du 20 janvier 2011, au bénéfice des associations conventionnées avec la Ville, afin de ne pas provoquer chez elles de déséquilibres de fonctionnement. Le montant de ces subventions a été calculé sur la base de 50 % du montant initial de leur convention.

Dans l'attente d'une répartition définitive des subventions culturelles, il est proposé de répondre à la nécessité de ne pas mettre en péril le fragile équilibre budgétaire des associations culturelles, dans un contexte difficile de désengagement de certaines collectivités. Il est pour cela proposé d'allouer à l'ensemble des associations non conventionnées 50 % du montant de leur subvention attribuée en mars 2010.

Les autres demandes, y compris les subventions complémentaires aux partenaires conventionnés et aux associations non conventionnées mentionnées dans la présente délibération, feront l'objet d'une instruction en vue du Conseil Municipal de mai 2011.

Il est donc proposé d'allouer les subventions aux associations culturelles selon la répartition suivante, soit 50 % de la subvention initiale de mars 2010 :

	2010 (mars)	2011
MUSIQUE		34 150 €
MUSIQUE ANCIENNE / CLASSIQUE / CONTEMPORAINE		
Musiques en Perspectives	20 000 €	10 000 €
Jeunesses Musicales de Franche-Comté	2 000 €	1 000 €
Orchestre Philham.de Besançon A. Stappfer / Trio de poche	2 500 €	1 250 €
Chœur à Corps	3 000 €	1 500 €
Chœur Heinrich Schütz	2 500 €	1 250 €
La Clé de Sol	500 €	250 €
Le Contrepoint	2 500 €	1 250 €

	2010 (mars)	2011
Contre Z'Ut	2 500 €	1 250 €
Les Enfants de l'Espoir	2 500 €	1 250 €
Société des Concerts	1 000 €	500 €
Amis de l'Orgue (Les)	1 400 €	700 €
Orgue et Culture	1 400 €	700 €
MUSIQUES ACTUELLES		
Découvert Autorisé	5 000 €	2 500 €
Attila	3 000 €	1 500 €
Cinq Etoiles Productions	4 000 €	2 000 €
Citron Vert	5 000 €	2 500 €
Elektrophonie	5 000 €	2 500 €
Dév Lop Music (DLM) (Cf TSQ)	1 500 €	750 €
Sentimental Noise	3 000 €	1 500 €
THEATRE, MARIONNETTES, ARTS DE LA RUE, CIRQUE, THEATRE		17 750 €
Boutique du Conte	1 000 €	500 €
Colibri	2 000 €	1 000 €
Embarquez	2 000 €	1 000 €
Gravitation	2 000 €	1 000 €
LTS (Les Trois sœurs)	1 500 €	750 €
Serial Théâtre	2 000 €	1 000 €
Teraluna	2 000 €	1 000 €
Théâtre Universitaire de FC	1 500 €	750 €
Coloquinte	1 000 €	500 €
Envie (Théâtre)	1 000 €	500 €
P'tit Vélo	1 000 €	500 €
ARTS DE LA RUE, ARTS DU CIRQUE, MARIONNETTES		
Passe-Muraille	11 000 €	5 500 €
Grosse Entreprise et ses 120 Petits	2 000 €	1 000 €
Graine de Vie	2 000 €	1 000 €
Ka	2 000 €	1 000 €
Manches à Balais	1 500 €	750 €

	2010 (mars)	2011
DANSE		7 250 €
Cie du Courant d'Air	2 000 €	1 000 €
Muse et Danse	2 000 €	1 000 €
Astragale	3 000 €	1 500 €
Jeanne Simone	3 000 €	1 500 €
Pièces détachées	3 000 €	1 500 €
Trajectoires Obliques	1 500 €	750 €
ART CONTEMPORAIN		3 000 €
En cas où	1 000 €	500 €
Centre d'Art Mobile	5 000 €	2 500 €
AUDIOVISUEL		1 750 €
Ptchila Kino	1 000 €	500 €
CCPPO	2 500 €	1 250 €
LECTURE		4 100 €
ALAC - Livres des Auteurs Comtois	1 000 €	500 €
Croqu'livre	2 000 €	1 000 €
La Distraction des Malades	600 €	300 €
Les éditions de La Maison Chauffante	2 500 €	1 250 €
Pas Serial s'Abstenir	2 100 €	1 050 €
PATRIMOINE		2 750 €
Association Astronomique de FC	2 300 €	1 150 €
Académie des Sciences et Belles Lettres	800 €	400 €
Défense de la Langue Française en FC	800 €	400 €
Société d'Emulation du Doubs	800 €	400 €
Société Numismatique du Doubs	800 €	400 €
TOTAL		70 750 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 70 750 €, sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le versement de ces subventions aux associations culturelles pour un montant total de 70 750 €

- autoriser M. le Maire à signer toute convention ou avenant à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme TISSIER n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 1^{er} avril 2011.